



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 4573

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'orientation des jeunes durant leur cursus scolaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures mises en place en la matière et de lui détailler ses intentions.

Texte de la réponse

L'accompagnement du jeune en matière d'orientation est un axe central de la politique du ministère de l'éducation nationale. Il s'inscrit dans une dynamique tout au long de la scolarité. Les parcours scolaires sont le fruit d'une réflexion construite et partagée par le jeune, sa famille et les enseignants, à laquelle contribuent les conseillers d'orientation-psychologues (CO-P). L'orientation s'inscrit comme un processus qui s'élabore tout au long de la scolarité au travers du parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire no 2008-092 du 11 juillet 2008) pour chaque élève de la cinquième à la terminale. Il vise une approche plus large et plus concrète des métiers et des formations et le renforcement des partenariats avec le monde professionnel. La réforme du lycée, en introduisant le tutorat, l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles, a permis de dégager du temps scolaire pour l'orientation. L'orientation active permet à l'élève de préparer progressivement son orientation après l'obtention du baccalauréat. Les modalités d'information et d'accompagnement évoluent également pour répondre aux demandes des élèves et de leur famille. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) a mis en place une plate-forme « mon orientation en ligne », service d'aide à l'orientation accessible par téléphone et par internet qui propose une réponse personnalisée et une « foire aux questions » sur les différentes thématiques que se posent un élève ou un parent d'élève pour son orientation. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit de mettre en place un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel tout au long de la scolarité secondaire de l'élève. L'objectif est de lui donner, dès le collège, les moyens qui lui permettront de faire un choix éclairé pour sa poursuite d'études tout au long de sa scolarité obligatoire. Les formations qui lui sont proposées tiendront compte aussi de ses aspirations, de ses aptitudes et de ses perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Le parcours de l'élève est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le concours des équipes éducatives et des spécialistes de l'orientation, mais également dans une perspective d'ouverture de l'école à tous ceux qui peuvent contribuer à cette information. Ce parcours sera mis en oeuvre à partir de la rentrée scolaire 2014, après que soient définis son contenu à chaque niveau de formation et ses plages horaires dans l'emploi du temps des élèves. Il s'adossera au service public de l'orientation, qui sera organisé par les régions avec le concours actif des services d'orientation académique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4573

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5087

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5530